

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2025



N° 15/2025

Le 28 mars deux mil vingt-cinq à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 21 mars 2025.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, Adjoint ; M. Bertrand Hamot, Mme Guylaine Fernandes, M. Thierry Manfredi, Mme Annie Trézel, M. Bruno Vasseur, Mme Catherine Delormel, M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Eléna-Camélia Ferté, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Yveline Desmedt par M. Pascal Bourgeteau, Mme Colette Dollez par M. Thierry Wims, M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoïn, Mme Béatrice Delamarre par Mme Annie Trézel, Mme Sarah Flagothier par Mme Catherine Bonnet, M. Cédric Desmedt par M. Christophe Choquet, M. Cyril Rousseau par M. Bernard Dubouil.

ABSENT EXCUSE : M. Matthias Matron.

ABSENTE : Mme Marie-Charlotte Vigne.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry Manfredi

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre: 0
Abstentions: 0

Objet : Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Vu l'article L2122-23 du CGCT stipulant que Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises en application des délégations du conseil municipal ;

Vu la délibération n°8/2023 prise en date du 10/02/2023 relative à la fongibilité des crédits en M57 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision suivante :

25° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et les accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Accord-cadre à bons de commande avec la société ICM Média Imprimerie pour un montant de 12 000 € HT par an

Accusé de réception en préfecture
060-2160057417241000153021300
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Thierry MANFERDI
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée

